

23 mars 2008

Courrier Laval, Nathalie Villeneuve

## **L'archipel du Mitan passe aux mains de Laval**

Le 26 février, les titres de propriété de l'archipel du Mitan, situé à la pointe est de l'île, sont passés des mains du Conseil régional de l'environnement (CRE) de Laval à Ville de Laval, qui compte mettre en valeur cette réserve naturelle. Un projet qui devra satisfaire à des conditions sévères.

Ville de Laval préfère ne pas dévoiler ses intentions, quant à l'aménagement éventuel d'une partie des cinq îles qui constituent l'archipel. Le 14 janvier dernier, le Conseil municipal a autorisé le dépôt d'un projet à la Communauté métropolitaine de Montréal.

### **Conditions sévères**

Toute intervention sur ces îles est strictement balisée, en raison de la protection à perpétuité qui leur est assurée par le gouvernement du Québec. L'aménagement et l'entretien des futures installations doivent être effectués en réduisant au minimum l'impact sur le milieu, souligne-t-on dans l'entente intervenue entre le CRE Laval et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP).

En devenant propriétaire des lieux, Laval devra se soumettre aux termes de cette entente, qui limite les aménagements permis à des sentiers pédestres, des trottoirs de bois, quelques plateformes d'observation, une aire d'accueil et un quai amovible ou une zone d'accostage.

De telles infrastructures permettraient le déroulement d'activités éducatives, d'observation et d'interprétation de la nature, ainsi que des randonnées pédestres. Afin de respecter la saison de nidification et d'élevage de la sauvagine, ces usages sont limités à la période comprise entre le 1er juillet et le 31 décembre.

Aucune infrastructure ne peut être aménagée sur l'île du Bois-Debout ou sur l'îlot à Charpentier, qui resteront inaccessibles au public. La présence d'espèces végétales rares dans cette zone commande plus de précautions.

### **Unique**

L'archipel baigné par la rivière des Prairies compte parmi les rares milieux naturels presque vierges de la région de Laval et Montréal. Cinquante pour cent de sa superficie est en zone inondable. Cette particularité, additionnée à l'isolement relatif du site, en fait une aire de repos et d'alimentation pour la sauvagine.

Le CRE de Laval y a découvert la présence d'espèces végétales vulnérables ou menacées. Parmi elles, l'arisème dragon, une espèce désignée menacée au Québec.

Tous ces éléments ont contribué à la reconnaissance de l'archipel lavallois comme une des 24 réserves naturelles de la province, en janvier 2007. C'est le CRE de Laval qui a entrepris le processus de reconnaissance, après l'acquisition de l'archipel, en février 2005. L'achat avait été financé par le MDDEP et la Ville.

«Je félicite Laval, a commenté le directeur du CRE, Guy Garand, au sujet de la nouvelle propriété de la municipalité, la semaine dernière. Mais il faudra maintenant mettre les bouchées doubles, voire triples.»

Les normes internationales préconisent 12% d'aires protégées (statut légal), rappelle-t-il. Même avec l'acquisition de l'archipel du Mitán, ce pourcentage n'atteint pas la barre des 1% à Laval.

Photos et carte de l'archipel au [www.courrierlaval.com](http://www.courrierlaval.com)

- > Moins de 1%
- > L'archipel du Mitán, réserve naturelle

Île Mignerón, île du Bois-Debout, îlot à Charpentier, île du Mitán, île du Moulin

67,9 ha au total

- > Boisé Papineau, réserve naturelle, 7,2 ha
- > Refuge faunique de la Rivière-des-Mille-Îles, 26 ha
- > Autres aires protégées

Alvar de l'île de Pierre, aire de concentration d'oiseaux aquatiques du lac des Deux Montagnes, habitat du rat musqué de la rivière des Mille Îles

1730,2 ha au total

- > Superficie de Laval: 250 000 ha
- > 0,73% d'aires protégées en vertu d'un statut légal

Source: ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

<http://www.courrierlaval.com/article-195540-Larchipel-du-Mitan-passe-aux-mains-de-Laval.html>